**Monsieur Youssouf Tom**

Ministre de la Justice et des Droits Humains

S/c.

**Son Excellence Monsieur Ahmad Makaila​**

Ambassadeur du Tchad en France

65 rue des Belles-Feuilles, 75016 Paris​

[ambassadedutchadparis@wanadoo.fr](mailto:ambassadedutchadparis@wanadoo.fr)

|  |
| --- |
| **[Partie à remplir par l’expéditeur]**  **Nom :**  **Prénom :**  **Adresse :** |

**Objet : Demande de libération immédiate du journaliste Olivier Monodji et respect de la liberté de la presse au Tchad**

Monsieur le Ministre,

À la suite d’informations reçues de l’ACAT-France, je souhaite exprimer ma vive préoccupation quant à la détention arbitraire de M. Olivier Monodji, directeur de publication du journal *« Le Pays »* et correspondant de Radio France Internationale (RFI), arrêté le 5 mars 2025. Il est actuellement incarcéré à la maison d’arrêt de Klessoum, à Ndjamena.

Ce journaliste est poursuivi pour des motifs extrêmement graves - *« intelligence avec l’ennemi, attentat contre les institutions, complot, atteinte à l’ordre constitionnel »* - alors que les éléments du dossier apparaissent, selon ses avocats, vides et politiquement motivés.

Son interpellation, menée sans notification immédiate des charges, suivie d’une garde à vue prolongée dans des conditions contraires aux normes du procès équitable, ainsi que le refus récent de sa mise en liberté provisoire, témoignent d’une volonté manifeste de répression de la liberté d’informer. La Constitution tchadienne garantit pourtant la liberté d’expression et d’opinion. De surcroît, le Tchad est engagé à respecter les traités internationaux relatifs aux droits humains, notamment la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples, dont l’article 9 consacre le droit à l’information.

Le cas d’Olivier Monodji s’inscrit malheureusement dans un climat général de rétrécissement de l’espace civique, marqué par les arrestations de plusieurs journalistes, comme Mahamat Saleh Alhissein, et par la fermeture progressive des espaces d’expression libre. C’est pourquoi je vous exhorte, Monsieur le Ministre, à :

* procéder à la libération immédiate et sans conditions d’Olivier Monodji, et à abandonner toutes les charges infondées retenues contre lui ;
* garantir l’indépendance de la presse, la liberté d’opinion et de publication au Tchad, et à mettre un terme à toute forme d’intimidation, de censure ou de répression visant les journalistes et les acteurs de la société civile.

Il en va de la crédibilité des institutions tchadiennes et de leur attachement aux principes démocratiques.

En vous remerciant par avance de l’attention que vous porterez à cette requête, je vous prie d’agréer, Monsieur le Ministre, l’expression de ma haute considération.